

Cette spécification décrit les articles du groupe de matériel

## PLA – acide polylactique



---

### Description du matériel

Le PLA est produit par la production fermentative d'acide lactique à partir de glucose, à la deuxième étape, on incorpore une polymérisation de l'acide lactique obtenu dans le glucose. En l'occurrence, on obtient le glucose issu de plantes contenant de l'amidon par le biais de l'alliage et de la saccharification ultérieure.

L'acide polylactique est travaillé de la même manière que le polyéthylène: moulage par injection, emboutissage, soufflage de feuilles. L'acide polylactique est composé à 100% de matières renouvelables, montre une rigidité importante, une résistance à l'humidité et aux graisses et il bénéficie d'un bel éclat. La matière première est transparente, imprimable, biodégradable, convient à un usage alimentaire, mais n'est pas résistante à la chaleur.

### Description du produit

Image	Description	N° d'article
	Gobelet pour sauces et couvercle 95ml	N375, N376
	Gobelet pour sauces et couvercle 59ml	N670, N671

### Matériel / composition

PLA

# SPECIFICATION DES PRODUITS\_00722/f

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



### Emballage / stockage

Température de stockage: température ambiante  
Humidité relative: sec  
Conditions de stockage: protéger de la lumière directe du soleil

### Conditions d'utilisation

Types de denrées alimentaires à être mises en contact avec la matière:

tous les types de denrées alimentaires

Applications:

- Température maximale 40°C
- Stockage à long terme à température ambiante ou en dessous
- Congélateur -18°C
- Usage unique

Applications **INADÉQUATES** :

- Four
- Micro-ondes

### Déclaration de conformité

Les produits respectent les normes suivantes:

- Règlement (CE) N° 1935/2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (UE) N° 10/2011** concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Et modifications ultérieures jusqu'à la date du rapport d'essai.
- Directive 94/62/CE** relatif aux emballages et aux déchets d'emballage (métaux lourds).

### Migration globale

Les valeurs de la migration globale sont inférieures à la limite de 10 mg/dm<sup>2</sup> et 60 mg/kg avec les paramètres de test standard (10d) conformément au règlement (UE) N° 10/2011.

### Migration spécifique

Selon les informations disponibles, aucune substance avec une limite de migration spécifique n'est utilisée.

# SPECIFICATION DES PRODUITS\_00722/f DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



**Lieu de production:** USA

**Biodégradabilité:** les produits sont complètement biodégradables

**Certificats:** testé d'après DIN EN 13432  
N° du certificat : 7P0306

**Numéro tarif douanier:** 3923.1090

## Réclamation

Si les livraisons ne correspondent pas aux spécifications décrites, elles peuvent être retournées et seront remplacées après contrôle.

<b>Etabli par: STOL</b> <b>Date: 09.10.2019</b>	<b>Approuvé par: MEI</b> <b>Andreas Meier (chef des achats)</b>		<b>Version: 3</b>
--	--	---	-------------------